

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

DESCRIPTION DU POSTE DE CHEF DE LA DIRECTION

Le chef de la direction est principalement responsable de la gestion efficace des activités et des affaires du Groupe Financier Banque TD¹. Le chef de la direction est nommé par le conseil d'administration et siège au conseil, comme le stipule la *Loi sur les banques* (Canada). Les principales responsabilités du chef de la direction sont les suivantes :

- Favoriser la diffusion d'une culture d'intégrité au sein du Groupe Financier Banque TD
- Superviser le rendement financier, ainsi que la gestion efficace des activités et des affaires du Groupe Financier Banque TD
- Travailler de concert avec le conseil d'administration afin qu'il puisse remplir son rôle de supervision
- Diriger le processus de planification stratégique et de mise en œuvre du plan stratégique de la Banque
- Superviser et former des cadres supérieurs clés du Groupe Financier Banque TD (incluant la planification de la relève), et encadrer les activités commerciales de la Banque par l'entremise de ceux-ci

Culture d'intégrité

1. Le chef de la direction doit faire preuve d'une intégrité personnelle et professionnelle irréprochable. Il doit agir avec honnêteté et de bonne foi dans le meilleur intérêt de la Banque et faire preuve d'autant de prudence, de diligence et d'habileté que le ferait une personne raisonnablement prudente dans des circonstances semblables. Le chef de la direction doit éviter les conflits d'intérêts potentiels ou réels qui sont incompatibles avec son poste, en plus d'adhérer aux politiques de la Banque qui s'appliquent à lui, y compris la politique en matière de communication de l'information, ainsi que le code de conduite des affaires et de déontologie.
2. Le chef de la direction favorise la diffusion d'une culture d'intégrité au sein du Groupe Financier Banque TD et établit les normes et principes qui régiront le déroulement des activités de la Banque. Le chef de la direction doit travailler de concert avec les cadres supérieurs clés afin de promouvoir une culture d'éthique commerciale au sein du Groupe Financier Banque TD et de mettre sur pied des normes et des structures de supervision conçues pour valoriser l'intégrité et prévenir les actes répréhensibles.

Supervision des activités commerciales et du rendement financier

3. Le chef de direction est responsable du rendement financier, ainsi que de la gestion efficace des activités et des affaires du Groupe Financier Banque TD.
4. Le chef de la direction est responsable de la création d'un cadre qui permet de gérer les services aux clients et la confidentialité des renseignements les concernant, de la supervision de la gestion des placements exclusifs de la Banque, de la surveillance de l'efficacité de sa structure financière, ainsi que du contrôle et de la définition des besoins de trésorerie présents et futurs de la Banque. Il est également responsable, en travaillant

étroitement avec le chef de la gestion des risques de la Banque, de la gestion des risques liés aux activités de celle-ci, le tout de manière conforme aux objectifs de la Banque et des intérêts de ses actionnaires.

Interaction avec le conseil d'administration

5. Le chef de la direction améliore l'efficacité du conseil d'administration en lui donnant des conseils judicieux relativement à la structure organisationnelle, aux objectifs, aux stratégies et aux politiques principales de la Banque. Il établit et analyse différentes options pour le conseil, émet des propositions et les justifie devant celui-ci et lui fournit les données pertinentes pour qu'il puisse prendre des décisions éclairées. Le chef de direction facilite le rôle de supervision du conseil en s'assurant que des politiques et procédures adéquates lui permettant de recevoir des données pertinentes et exactes en temps opportun sont en place afin qu'il soit en mesure de superviser les activités de gestion de la Banque, d'en évaluer les politiques et de juger si l'environnement de contrôle de la Banque est approprié.

Transparence

6. Le chef de la direction est responsable d'informer le conseil d'administration et les actionnaires des activités de la Banque. Il est également responsable du respect de l'engagement de la Banque à communiquer, en temps voulu, toute l'information importante se rapportant au Groupe Financier Banque TD, et ce, avec exactitude et pondération, le tout conformément à la politique en matière de communication de l'information de la Banque.
7. Le chef de la direction représente la Banque devant les intervenants externes, incluant les clients, les actionnaires, la communauté des investisseurs, les médias, les organismes de réglementation et le public. Le chef de la direction agit à titre d'ambassadeur de la Banque.

Stratégie

8. Le chef de la direction recommande l'approbation par le conseil d'administration des objectifs fondamentaux de la Banque. Il établit l'ordre de priorité des objectifs de la Banque et approuve les stratégies à long terme, les principes directeurs et les décisions importantes.
9. Le chef de la direction établit le cadre stratégique qui assure la répartition du capital financier et humain de la Banque. Il établit également le cadre stratégique qui réagit les acquisitions, les fusions, les désinvestissements et les achats et les ventes de société.
10. Le chef de la direction est responsable de la protection des actifs de la Banque et de l'établissement de plans stratégiques et de politiques qui favorisent la croissance de la valeur pour les actionnaires. Il doit également veiller à l'intégration harmonieuse de la stratégie générale, de la structure organisationnelle et des processus de gestion de la Banque, ainsi qu'à la répartition de son capital financier et humain.
11. Le chef de la direction doit s'assurer que le conseil d'administration a l'occasion d'étudier et, au besoin, d'approuver les documents liés à toutes les acquisitions et les

investissements importants, conformément à la politique sur l'approbation des acquisitions et des investissements importants.

Cadres supérieurs et planification de la relève

12. Le chef de la direction approuve la structure organisationnelle générale régissant l'organisation et l'attribution des principales responsabilités et fonctions.
13. Le chef de la direction choisit, forme, évalue et récompense les cadres supérieurs clés afin de favoriser :
 - a. une culture d'éthique commerciale au sein du Groupe Financier Banque TD;
 - b. une gestion productive et une valeur à long terme élevée pour les actionnaires; et
 - c. une utilisation optimale des habiletés individuelles et collectives.
14. Le chef de la direction est responsable d'identifier un ou des successeurs potentiels pouvant occuper dès maintenant ou à l'avenir le poste de chef de la direction ainsi que des postes de cadres supérieurs clés. Les recommandations du chef de la direction à cet effet seront évaluées annuellement par le Comité des ressources de gestion et le conseil d'administration.